



DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de BEAUVAIS
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN
mairie.loconville@orange.fr

COMMUNE DE LOCONVILLE
60240

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 15 Mai 2023**

Convocation : 09 Mai 2023

Membres en exercice : 9

Membres présents : 8

Membres absents : 1

Affichage : 9 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Serge STEINMAYER, Maire, Philippe GAUTIER, Rémy RICHARD Adjoints au maire, Mme Isabelle MIFKOVIC, Charles GAUTIER, Mathias LAURE, Olivier CASSEGRAIN et Xavier SAMAIN

Absents excusés : MM. Franck LEVEAU qui avait donné pouvoir à Mathias LAURE
Le conseil a choisi pour secrétaire Rémy richard.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge STEINMAYER, Maire, qui constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Désignation du délégué élu auprès du CNAS (délibération)
- Travaux de restauration de l'Eglise St Lucien
- Entretien d'un fossé sur la commune de Loconville : rapport du SMBE
- Projet de sécurisation de la rue Savary
- Logements locatifs : Travaux du 4bis Rue de l'Eglise
- Concessions du cimetière en état d'abandon : 1^{er} constat
- Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion : à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière,

DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL DES ELUS ET D'UN DELEGUE DES AGENTS AU CNAS (25/2023)

Monsieur le Maire indique que la Commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel.

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article 6 des statuts du CNAS,

l'adhésion à cet organisme paritaire s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus, et d'un délégué des agents.

Ces délégués sont chargés de représenter la commune au sein du CNAS.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :
Monsieur STEINMAYER délégué élu au sein du CNAS.**

RESTAURATION DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux devraient démarrer au mois de septembre. Il explique qu'un certain nombre d'objets devront être protégés durant les travaux.

Mme DUMARTEAU, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art pour le conseil départemental de l'Oise, s'est rendue sur place de jeudi 4 mai 2023 pour actualiser l'inventaire des objets de l'Eglise en présence du maître d'œuvre, M. FERET.

Une partie des objets étant scellés, ils seront protégés directement sur place. L'autre partie sera déplacée au sein du chœur et de la sacristie. Le Maire sollicite l'aide des conseillers pour effectuer le rangement et déplacement des objets à protéger.

ENTRETIEN D'UN FOSSE SUR LA COMMUNE DE LOCONVILLE : RAPPORT DU SMBE

M. le maire, explique qu'un fossé permettant l'évacuation des eaux de ruissellement en provenance de la RD923 et du haut de Loconville est obstrué rendant l'évacuation des eaux difficile. Cette situation fragilise la chaussée et il convient d'intervenir sur ce désordre pour permettre la réalisation du projet de sécurisation de la rue Savary.

M. le Maire a sollicité une visite du syndicat mixte du bassin de l'Epte, pour constater les difficultés et émettre des préconisations.

Ainsi, un entretien du fossé consistant en l'évacuation des végétaux et sédiments qui obstruent l'écoulement de l'eau va être effectué avec les riverains concernés, selon les recommandations du SMBE.

PROJET DE SECURISATION DE LA RUE SAVARY

M. le maire explique avoir été informé par courrier de la Présidente du conseil départemental, Nadège LEFEBVRE que des travaux de renouvellement de la couche de roulement vont être programmés sur la RD923 dans le périmètre d'agglomération.

La maîtrise d'œuvre travaille en concertation avec l'UTD de Méru pour permettre une coordination entre le projet communal et départemental.

LOGEMENTS LOCATIFS : TRAVAUX DU 4BIS RUE DE L'EGLISE

M. le maire rappelle que des locataires ont alerté la mairie au mois de janvier 2023 au sujet des patios de leurs logements situés au 4 Bis rue de l'Eglise. Les conseillers ont effectué une visite sur place, ont constaté la dégradations des parties en bois, le manque de luminosité et l'humidité affectant cette façade.

M. le Maire présente les propositions d'améliorations élaborées par un architecte en vue de déposer une déclaration préalable pour pouvoir effectuer les travaux. Il est proposé la dépose des ventelles verticales et inclinées.

En plus de prévenir un risque d'effondrement des parties en bois touchées par l'humidité, cette suppression permettra un ensoleillement et la ventilation des cours intérieurs des logements 1, 2 et 3 de la résidence de la Grange.

CONCESSIONS DU CIMETIERE EN ETAT D'ABANDON : 1^{ER} CONSTAT

Un premier tour du cimetière a été effectué avec Monsieur HELLEUX, responsable de l'agence de pompes funèbres Boyeldieu-Joly à Chaumont-en-Vexin pour faire le point sur les emplacements éventuellement disponibles au sein du cimetière. Plusieurs tombes anciennes paraissent abandonnées et il a été conseillé d'entamer la procédure de reprise de concessions abandonnées. Ainsi un premier constat avec élaboration d'un Procès-Verbal sera effectué le 1^{er} juin 2023.

Un avis a été affiché à la porte du cimetière et à la mairie conformément à la procédure pour permettre aux descendants ou successeurs du concessionnaire de se manifester. Des extraits du procès-verbal du premier constat d'abandon de concessions seront affichés pendant 1 mois au cimetière et à la porte de la mairie. Ces affiches sont renouvelées deux fois à 15 jours d'intervalle.

La reprise de la concession ne peut être prononcée qu'après un délai de 1 an suivant l'accomplissement des formalités de publicité (art. L 2223-17 du CGCT). Le délai commence à courir à l'expiration de la période d'affichage des extraits de procès-verbal. Durant ce délai, aucun acte d'entretien ne doit être constaté.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire expose le compte-rendu des interventions de la gendarmerie sur le territoire de la commune depuis 2 ans
- Il est rappelé que l'élection des délégués sénatoriaux et de leurs suppléants aura lieu le vendredi 9 juin
- Illiwap : il est proposé que la commune prenne un abonnement pour permettre de communiquer plus facilement et de manière plus réactive avec les habitants. De plus, les publications pourraient renvoyer vers le site internet. Les habitants choisissent librement de s'abonner à l'application et reçoivent des notifications

La séance est levée à 21H30.

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 15 MAI 2023.

Le Secrétaire,
Rémy RICHARD



Le Maire,
Serge STEINMAYER.



